



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Aurillac, le 11/08/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

SÉCHERESSE

Consommation d'eau potable sur les communes d'Anglards-de-Salers, d'Arches, de Chalvignac, de Chaussenac, de Jaleyrac, de Mauriac, de Salers, de Salins, de Sourniac et du Vigean

Malgré les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 août 2022 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau, **le niveau des ressources en eau continue de baisser de façon alarmante**. Alors que le département du Cantal est déjà particulièrement concerné par la sécheresse, et la météo ne prévoyant pas de précipitations élevées dans les jours à venir, **la responsabilité individuelle et collective des usagers est cruciale** pour mettre en œuvre une gestion extrêmement précautionneuse et économe de la ressource et garantir le strict respect des arrêtés.

Afin d'éviter une coupure générale d'eau potable sur les communes d'Anglards-de-Salers, Arches, Chalvignac, Chaussenac, Jaleyrac, Mauriac, Salers, Salins, Sourniac et Le Vigean, le syndicat d'adduction d'eau de la région de Mauriac déconseille fortement la consommation sur le réseau de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.

Par ailleurs, des contrôles sont réalisés sur le terrain pour vérifier le respect des mesures de restriction. Ils se poursuivront dans les semaines à venir.

Pour plus d'informations :

- **arrêté préfectoral 2022-583 du 26 avril 2022 fixant les modalités locales de la gestion des situations de crise liées à la sécheresse dans le département du Cantal** : <http://www.cantal.gouv.fr/arrete-fixant-les-modalites-de-gestion-de-la-a7878.html>

- **les débits des cours d'eau sont consultables sur le site Internet Hydro Portail** à l'adresse suivante : <https://www.hydroportail.developpement-durable.gouv.fr/>

- **les arrêtés de limitation des usages de l'eau en vigueur sont consultables sur le site Propluvia** : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

- **outil cartographique pour repérer la zone de gestion dans laquelle vous souhaitez réaliser des usages** : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/fron-toffice/?map=2c14c5bc-ce6d-47e6-a51c-b9393641f0c9>

Contact technique : ddt-se-ue-spe@cantal.gouv.fr

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

